

Réunion du Conseil Municipal

Du 29 avril 2026 à 20 heures

Le mercredi 29 avril 2026 à 20h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 avril 2026 par M. Jean-Noël GILIBERT, maire, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean-Noël GILIBERT, Lucie CARRIERE, Laurent CAYREL, Jean ALBARET, Michèle AUGUY, Gérard DELFAU, Valérie LE CHEVALIER, Patricia DELORME, Caroline JUERY, Cyrille COUMOUL, Dylan VALETTE

Absent représenté : Gérard DELFAU par Laurent CAYREL

Secrétaire de séance : Caroline JUERY

Ordre du jour

- Création d'un emploi saisonnier
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025
- Vote des subventions - exercice 2026
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2026
- Budgets primitifs 2026 : examen et vote
- Transfert de la compétence eau potable au SIVU AEP DES VERGNES :
 - ✓ Transfert des excédents du budget annexe eau potable
 - ✓ Éclatement du budget annexe eau et assainissement
 - ✓ Modification du nom du budget « Eau et Assainissement »
- Questions diverses

➤ Création d'un emploi saisonnier

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité qu'il y aurait d'embaucher un agent à temps partiel afin d'assurer l'entretien des espaces verts, du cimetière, des voies communales, des réservoirs, de la station d'épuration...

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle embauche et d'en fixer les conditions (Date d'embauche, nombre d'heure/ semaine - indice de rémunération - durée du contrat à savoir maximum 6 mois).

Le conseil municipal

- Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à partir du 6 mai 2026, pour un temps de travail de 12 heures par semaine sur 6 mois.

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

➤ Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2025 de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'assainissement : 4 446.18 € d'excédent

- *La section d'investissement n'ayant pas besoin de financement, affectation de la totalité de l'excédent soit 4 446.18 € à l'excédent reporté article 002.*

Budget général : 679 748.44 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 21 344.84 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 658 403.60 € à l'excédent reporté article 002.*

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2026**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget de 2026.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Vote des subventions aux divers organismes

<i>FNACA</i>	<i>50.00</i>
<i>Association intergénération Caldaguès-Aubrac</i>	<i>50.00</i>
<i>A.D.M.R de Chaudes-Aigues</i>	<i>230.00</i>
<i>Association Les Amis de la lecture à Aurillac</i>	<i>20.00</i>
<i>Donneurs de sang de Chaudes-Aigues</i>	<i>100.00</i>
<i>Association des Aînés Ruraux de Lieutadès</i>	<i>100.00</i>
<i>Comité des fêtes de Lieutadès</i>	<i>100.00</i>
<i>GVA</i>	<i>50.00</i>
<i>Association sportive de Chaudes-Aigues</i>	<i>80.00</i>

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vote d'une subvention à l'ACCA de Lieutadès

(Messieurs Laurent CAYREL et Cyrille COUMOUL quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 100 € pour l'ACCA de Lieutadès.

(Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vote d'une subvention au FSE Collège Louis Pasteur

(Madame Lucie CARRIERE quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal vote une subvention de 100 € par élève qui sera versée directement aux familles à savoir 100 € pour Quentin BRUNEL et 100 € pour Louna BRUNEL CARRIERE.

(Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vote d'une subvention à l'Association des Parents d'Élèves de Lacalm

(M. CAYREL Laurent quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 400 € (100 €/élève) pour l'Association des Parents d'Elèves de Lacalm.

(Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2026**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2026 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>324 800</i>	<i>39.11</i>	<i>127 029</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>20 100</i>	<i>87.13</i>	<i>17 513</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>165 800</i>	<i>12.18</i>	<i>20 194</i>
<i>TOTAL</i>			<i>164 736</i>

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2025**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs 2025 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget lotissement

Section d'exploitation 68 255.00 €

Section d'investissement 130 461.80 €

Budget assainissement

Section d'exploitation 11 526.18 €

Section d'investissement 116 503.77 €

Budget principal

Section de fonctionnement 1 028 503.21 €

Section d'investissement 783 048.25 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (11 votants) :

Budget lotissement : 10 voix pour – 0 voix contre – 1 abstentions

Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour

Budget principal : 11 voix pour

➤ **Transfert de la compétence eau potable au SIVU AEP DES VERGNES :**

- ✓ Transfert des excédents du budget annexe eau potable

Le maire rappelle que le transfert de la compétence Eau Potable au Syndicat des Vergnes a été acté par arrêté préfectoral et que le Syndicat des Vergnes assume cette compétence depuis le 1er janvier 2026.

Il rappelle que les résultats du Compte Financier Unique du budget Annexe Eau Potable sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 54 153.61 €
- Section d'investissement : excédent de 48 726.25 €

Il fait savoir qu'il y aurait lieu de reverser ces excédents au SIVU et demande au conseil d'en délibérer.

Le conseil accepte de reverser l'excédent de fonctionnement au SIVU.

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

✓ Éclatement du budget annexe eau et assainissement

Le maire fait savoir que du fait du transfert de la compétence eau potable au Syndicat des Vergnes, ce budget sera conservé uniquement pour l'assainissement et devra être éclaté entre les budgets annexes eau potable et assainissement collectif.

Il présente la répartition des résultats du Compte Financier Unique 2025 entre les deux budgets et propose au conseil de l'adopter.

Le conseil adopte la répartition proposée.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

✓ Modification du nom du budget « Eau et Assainissement »

Le maire fait savoir que du fait du transfert de la compétence eau potable au Syndicat des Vergnes, ce budget sera conservé uniquement pour l'assainissement et qu'il y a lieu de délibérer pour modifier le nom du budget qui devient « Assainissement collectif ».

Le conseil approuve le changement de nom du budget annexe.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Questions diverses

- Lecture du courrier de M. DARVE-BLANC – Se renseigner pour la suite à donner.
- Lecture de la lettre de M. DELFAU qui demande un miroir afin de sécuriser la sortie de son garage – le conseil valide la demande.
- Il est décidé de confier le débroussaillage des voies communales à M. Alexis VIGUIER.
- Composition de la commission de contrôle de la liste électorale : M. Jean ALBARET, Mme Thérèse BRUNEL, M. Michel BOUDON.
- La commémoration du 8 mai est fixée le 8 mai à 9h30 avec dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur. Les habitants seront informés par courrier dans les boîtes aux lettres. Porte-drapeau : Dylan VALETTE.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 39.

Le Maire

Jean-Noël GILIBERT,

Lucie CARRIERE

Laurent CAYREL

Jean ALBARET

Michèle AUGUY

Gérard DELFAU
(Absent représenté)

Valérie LE CHEVALIER

Patricia DELORME

Caroline JUERY

Cyrille COUMOUL

Dylan VALETTE